

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 MAI 2016

L'an deux mil seize le vingt-trois mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FOUGERAT, Maire

Etai(ent) présent(s) :

M. ANTIER Patrick, M. BERTEAUD Jean-Philippe, M.BERTHELOT Arnould, Mme BODET Sylvie, Mme BRODU-BARBASTE Stéphanie, M. FOUGERAT Christian, M.GIRAUDEAU Didier, Mme HAUTIN Monique, M.JARRY David, Mme ROUBY Annie, M.ROULLIN Jean-Paul, Mme TAILLEFER Anne, M.VACHON Bernard

Procuration(s) : Mme BROTIER Madeleine à Mme ROUBY Annie

Etai(ent) absent(s) : Mme GEMMO Colette

Etai(ent) excusé(s) : Mme BROTIER Madeleine

Secrétaire de Séance : Patrick ANTIER

Les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal des 14 mars, 12 avril et 3 mai 2016 sont adoptés.
M.VACHON s'abstient sur le compte-rendu du 14 Mars.

DÉLIBÉRATIONS

1. Emprunt du lotissement « Les Plantes du Dessus »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition faite par le Crédit Agricole d'un crédit à court terme spécial lotissement pour un montant de 450 000 €uros, sur 24 mois prorogeable, permettant d'obtenir un taux de 1.08% qui est remboursable au fur et à mesure de la vente des lots. Le Crédit Agricole est le seul organisme à avoir ce type de proposition, les autres organismes proposent des emprunts « classiques » avec des taux avoisinant les 2%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de retenir la proposition du Crédit Agricole de crédit à court terme « Lotissement », et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cet emprunt.

Vote :

Pour	12	
Contre		
Abstention	1	

M.VACHON ne participe pas au vote

2. Attribution des subventions 2016 aux associations

Madame ROUBY présente au Conseil Municipal les propositions faites par la commission « Sport/Associations » seules les demandes des associations ayant transmis les documents nécessaires ont été étudiées.

Associations	2015	2016	Annotations
Fest'O Pineau	800,00 €	1 500,00 €	délib.CM du 8/02/16
Basket club	300,00 €	500,00 €	
Tennis de table	1 000,00 €	1 050,00 €	
Gymnastique volontaire	400,00 €	400,00 €	
Football club	1 000,00 €	1 000,00 €	
Chasse	200,00 €	300,00 €	
Judo Club	400,00 €	400,00 €	
Pétanque	300,00 €	300,00 €	
Club 3ème âge	600,00 €	300,00 €	100+500

Médialecture	500,00 €	500,00 €	
Foyer Rural	1 200,00 €	1 200,00 €	
Panier Solidaire	380,00 €	430,00 €	
Les Cultur'ailes	400,00 €	500,00 €	
Tennis Club		100,00 €	
FNACA	150,00 €	150,00 €	
Rando Evasion	150,00 €	150,00 €	
ADMS	1 040,00 €	1 120,00 €	
Coopérative scolaire du collège	750,00 €		600+150
Ecole élémentaire ADCS OCCE 17	330,00 €		
Prévention Routière	100,00 €	100,00 €	
Les Restos du cœur		100,00 €	
	10 000,00 €	10 100,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient les propositions de la commission « Sport/Associations », et décide d'attribuer les subventions telles que définies ci-dessus.

Vote :

Pour	12	
Contre		
Abstention		

Mme HAUTIN (Présidente du club du 3^{ème} âge) et M.GIRAUDEAU (Président de la Pétanque) ne participent pas au vote.

En ce qui concerne la demande d'aide financière de « La Treille » le Conseil s'est prononcé ainsi :

Vote :

Pour	2	M.JARRY, M.VACHON
Contre	10	
Abstention	2	Mme BODET, M.GIRAUDEAU

3. Subvention exceptionnelle au « Foyer Rural »

Madame Rouby informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention exceptionnelle pour le Foyer Rural est arrivée en mairie.

Cette demande porte sur une aide financière afin d'affréter un car pour accompagner Madame Jennifer MASSICOT (Miss Pineau 2015) au concours national « Miss Jeunesse » à Montélimar le 24 septembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de ne pas donner suite à la demande de subvention exceptionnelle du Foyer Rural.

Vote :

Pour	2	M.JARRY, M.VACHON
Contre	12	
Abstention		

4. Caution du Marché des Saveurs

Madame Rouby expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'organisation du Marché des Saveurs, il est souhaitable de demander aux exposants de déposer une caution afin de s'assurer de leur participation et de leur présence sur le site jusqu'à la fin de la manifestation.

Elle propose de fixer à 50 Euros, par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public, le montant de la caution, pour tous les exposants.

Celle-ci sera restituée, après constat du respect des engagements (participation et présence jusqu'à la fin de la manifestation) par courrier dans la semaine suivant le Marché des Saveurs.

En cas de non-respect des engagements, la caution sera encaissée et affectée à l'article 758 Produits divers de gestion courante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en œuvre la proposition ci-dessus exposée.

Vote :

Pour	13	
Contre		
Abstention	1	M.VACHON

5. Attribution d'une prime annuelle au personnel communal

Mme Rouby expose au Conseil Municipal que lors de sa dernière réunion, la commission du personnel a proposé d'attribuer une prime annuelle correspondant à une prime d'engagement professionnel à l'ensemble du personnel communal.

Le montant proposé est de 250 €uros net versé en une fois avec le salaire de juin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une prime annuelle de 250 €uros à l'ensemble du personnel communal.

Vote :

Pour	14	
Contre		
Abstention		

6. Choix de l'entreprise pour le changement des rideaux de l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir le remplacement d'une partie des stores de l'école et de la cantine qui sont en très mauvais état. Deux entreprises ont été contactées. Après avoir étudié les propositions de chacune,

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise « Fermetures ROY ». Le nombre exact de stores à changer sera déterminé par la commission des bâtiments.

Pour	14	
Contre		
Abstention		

7. Participation à une manifestation remplaçant « les Nuits Romanes »

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la suppression des Nuits Romanes par la Région, les communes de Burie, Migron et Saint Sulpice de Cognac proposent de se grouper pour mettre en place une manifestation culturelle de même type, à savoir une offre de spectacle gratuit, mais de moindre envergure.

Deux spectacles seraient programmés, un sur Burie et un sur Saint Sulpice de Cognac, Migron ne pouvant pas accueillir de spectacle cette année sa place étant en travaux. Les communes accueillant un spectacle subventionneront la manifestation à hauteur de 2 000 euros et l'autre commune 1 000 euros. Pour la commune de Burie, le projet sera porté par l'association « Les Cultur'ailes » en collaboration avec la mairie. Par ailleurs, les communes s'engagent à ce que celle qui ne recevra pas le spectacle l'année prochaine subventionne la manifestation à hauteur de 1 000 euros et les autres 2 000 euros.

Vote à bulletins secrets

Pour	8	
Contre	5	
Abstention	1	

8. **Prise en charge des frais d'inhumation de M.DUPEYRON**

Monsieur le Maire expose que suite au décès de M.DUPEYRON, son frère a sollicité une aide de la commune pour assurer les frais d'inhumation s'élevant à 1 963 euros qui seront récupérés lors de la liquidation de la succession du défunt.

Vote :

Pour	14	
Contre		
Abstention		

9. **Modification des statuts de la CDA compétence facultative « communications électroniques »**

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des statuts de la CDA afin d'intégrer une compétence facultative relative à la couverture Très Haut Débit du territoire.

Suite à l'adoption, par le Département du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique il est demandé aux intercommunalités de répondre à un appel à co-investir aux côtés du Département afin de réaliser le réseau public très haut débit de Charente-Maritime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la modification des statuts de la C.D.A. de Saintes afin de permettre la prise de compétence facultative relative aux communications électroniques.

Vote :

Pour	14	
Contre		
Abstention		

10. **Lotissement « Les Plantes du Dessus » - Prix de vente au m² des terrains**

Après réception du chiffrage définitif de la réalisation du lotissement « Les Plantes du Dessus » il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le prix de vente au m² des lots.

Il est proposé un prix de 40 € le m² TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix de vente au m² des terrains du lotissement « Les Plantes du Dessus » à 40 euros TTC.

Vote :

Pour	12	
Contre	1	M.JARRY
Abstention		

M.VACHON ne participe pas au vote

11. **Décision Modificative 1**

Suite à une communication du trésorier de Saintes, les opérations de dissolution du « Service d'eau » (dissout en 2014) sont à comptabiliser sur l'exercice 2016.

Il convient donc d'intégrer les résultats suivants :

001 : 1 297.23 €

002 : - 406.38 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'affectation du résultat tel que mentionné ci-dessus.

Vote :

Pour	14	
Contre		
Abstention		

12. Décision Modificative 2

Dépenses imprévues : - 3 283.96 €

Opération 257 – achat de terrain : 642.20 €

Opération 269 – jardin public : 2 641.76 €

Vote :

Pour	14	
Contre		
Abstention		

13. Demande de mise à Enquête Publique – clôture au niveau du N°4 du Four de chez Vergiat

Suite à une demande de M.GRILLET Michel, Mme HIPPEAU Solange et Mme GRILLET Marie, il est proposé de diligenter une enquête publique, à la charge des demandeurs et ce quel que soit le résultat de l'enquête, sur la fermeture au niveau du n°4 du Four Vergiat, après le four à pain rénové.

Vote :

Pour	14	
Contre		
Abstention		

14. Vente de la parcelle AE 505 à M.Sardin et Mme Kozaczka

M.SARDIN et Mme KOZACZKA sollicitent la possibilité d'acquérir la parcelle cadastrée AE 505 propriété de la commune de Burie.

Le Conseil Municipal demande à ce qu'une évaluation soit faite par les services de l'Etat et que les acquéreurs s'engagent sur la prise en charge des frais d'acte.

Dans la mesure où tous ces critères sont réunis, le Conseil Municipal accepte la cession de ladite parcelle à M.Sardin et Mme Kozaczka.

Vote :

Pour	14	
Contre		
Abstention		

Comptes rendus des commissions

M.ANTIER fait un point sur l'évolution des travaux aux 2 et 2 bis rue Hôtel des Postes, il informe également que la commission Bâtiments va se réunir jeudi 26 mai à 19 h et que la commission Voirie se réunira prochainement, une date reste à définir.

M. GIRAUDEAU fait état de l'avancement des travaux de viabilisation du lotissement « Les Plantes du Dessus ». La livraison de la 1^{ère} tranche, à savoir les lots est prévue pour fin juin 2016 la réalisation de la 2^{ème} tranche ne se fera qu'à l'issue de la vente et de la construction de tous les lots.

INFORMATIONS DIVERSES

- lettre des facteurs de Brizambourg (motion de soutien)

Après lecture de la lettre, le Conseil Municipal décide de voter une motion de soutien aux facteurs de Brizambourg.

- Projet « Sport Santé »

Il est exposé au Conseil Municipal un projet d'implantation d'une nouvelle association sportive qui pourrait proposer des cours de divers arts martiaux, Karaté, Capoeira... et l'implantation sur la commune d'une salle de

muscultation. Il convient d'étudier les possibilités de mise à disposition de locaux ou les solutions autres envisageables.

- Désignation des délégués pour le projet « Commune Nouvelle »

La commune de Saint Sulpice de Cognac propose que les conseils municipaux des 2 communes se rencontrent pour échanger sur le sujet lors d'une séance du Conseil Municipal de Saint Sulpice de Cognac le 28 juin 2016.

Le Conseil Municipal de Burie souhaite, en amont, se réunir pour une séance de travail et d'échanges à ce propos. Une date est fixée pour cette réunion le 8 juin.

- Dotation 2016 du Fond de péréquation

Le Maire informe qu'une dotation d'un montant de 18 844.61 euros a été attribuée à la commune au titre du Fonds Départemental de Péréquation entre les communes de moins de 5 000 habitants, autres que les communes classées stations de tourisme, pour effectuer des travaux sur leur voirie.

- Maison d'Assistants Maternels : Monsieur Giraudeau informe que le médecin de Protection Maternelle et Infantile est venue visiter les locaux et qu'il a émis un avis positif sur l'implantation de la M.A.M. dans l'appartement du 6 rue Hôtel des Postes. A ce jour nous sommes en attente du cahier des charges afin de monter le projet et de le soumettre à la validation du Conseil et d'effectuer toutes les demandes de subventions possibles.

Mme Stéphanie BRODU prend la parole au nom de l'association Festo'Pineau pour remercier la municipalité et le personnel communal pour le soutien qu'ils ont pu apporter à la manifestation qui a rencontré un franc succès.

La séance est levée à 19 heures 45.